

CAP ÉNERGIE

Rencontres départementales multiplex — 15 villes françaises — 12 mai 2026

340 participants dont 60 élus

PARTIE 1 — SYNTHÈSE

Un constat partagé : l'urgence de réorienter la politique énergétique

Le 12 mai 2026, quelque 340 personnes (dont 60 élus), représentants d'associations et acteurs territoriaux — se sont réunies simultanément dans quinze villes¹ pour échanger sur les solutions pour faire baisser le prix de l'électricité. Ces rencontres départementales font suite à l'initiative de 142 associations signataires d'un recours gracieux sur la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE3) sous l'égide du Réseau Énergies Terre&Mer et Vent des maires. Le diagnostic de départ est sans ambiguïté : en quinze ans, les coûts totaux de l'électricité ont augmenté de 250 %, tandis que la France enregistre une surproduction estimée à 25 %. Ce paradoxe — payer plus pour une énergie dont une part croissante est inutile — est au cœur de toutes les interventions de la journée.

Les propositions du Réseau Énergies Terre & Mer

Après une introduction conduite localement dans chacune des quinze villes, le Réseau Énergies Terre & Mer (RETM) a présenté les huit propositions, structurées autour d'un principe directeur : privilégier les énergies pilotables et les moins coûteuses en coût complet, tout en redonnant aux territoires la maîtrise de leur mix local. L'exposé a donné place à une séance de questions-réponses au cours de laquelle chaque salle a pu poser des questions, avant que RETM ne reprenne la parole pour conclure son intervention et que chaque ville ne clôture l'événement à son tour.

La première orientation est la sobriété et l'efficacité énergétique dans le bâtiment, la géothermie et la mobilité électrique, avec un potentiel estimé à 100 TWh d'économie par an. La deuxième est de prioriser les filières dont le coût de production est inférieur à 50 €/MWh — un seuil que ni l'éolien offshore (~400 €/MWh en coût complet selon Dieppe) ni le solaire terrestre (250 à 350 €/MWh en coût complet) n'atteignent, contrairement à l'hydraulique et au nucléaire (~95 €/MWh). La troisième est de développer les énergies thermiques non électriques — réseaux de chaleur, bioénergies, géothermie de surface, solaire thermique — à l'échelle départementale. Enfin, RETM préconise de freiner la montée en puissance des énergies éoliennes et solaires terrestres pour résorber la surproduction et les prix négatifs qui pénalisent le marché.

Un scénario alternatif soumis à RTE

En réponse aux cinq scénarios officiels de RTE (M0, M2, N1, N3, N4) jugés irréalistes car tous fondés sur une hypothèse de consommation de 850 TWh en 2050, RETM a élaboré un scénario N4TR (TR pour Thermiques Renouvelables). Celui-ci table sur une consommation de 625 TWh, plafonne les installations solaires à 25 GW en grande toiture en autoconsommation collective, écarte l'éolien terrestre et offshore, et vise la reconstitution de la capacité nucléaire d'ici 2065. Ce scénario sera soumis à RTE avant le 15 mai 2026 dans le cadre de la consultation en cours.

Les suites attendues

L'événement s'est conclu sur des engagements concrets à plusieurs horizons :

- Immédiat (avant le 15 mai) : répondre à la consultation RTE et y soumettre le scénario N4TR.
- Court terme (mai-juin) : diffuser les documents de la journée, préparer en amont les recours juridiques pour les enquêtes publiques éoliennes et solaires, notamment devant les Cours administratives d'appel à compter de juillet 2026.
- Moyen terme (fin 2026) : inscrire dans les PLU et PCAET des objectifs de chaleur et de mobilité ; lancer des appels d'offres mutualisés à l'échelle des EPCI.
- 3 Septembre 2026 : mobiliser pour un événement européen à Bruxelles (objectif : 400 participants français sur 1 000), centré sur les enjeux de coût complet et de santé-patrimoine.

¹ Château-Thierry, Moulins, Rethel, Arnay le Duc, Gueret, Morlaix, Saint-Nazaire, Marmande, Angers, Epernay, Laval, Dieppe, Amiens, Castres et Chéry-Chartreuve

1. La surproduction et le coût complet de l'électricité

Angers (SAVeD) a ouvert les débats en présentant l'accélération des heures à prix négatifs depuis le début de l'année 2026, principalement observées de mars à octobre. Ces phénomènes, qui atteignent parfois -500 €/MWh, représentent selon Saint-Nazaire une perte directe et massive pour la collectivité. Trois leviers sont proposés : limiter les injections d'énergie européenne dans le réseau français (notamment depuis l'Espagne et l'Allemagne), mieux valoriser les centrales conventionnelles et les barrages pilotables. Château-Thierry (EEDAM) a rappelé que les propositions du RETM s'appuient sur des données de coûts LCOE des différentes productions électriques fournies par RTE et sur des sources gouvernementales.

Dieppe (Cap Littoral/SauLIDE) a présenté une analyse comparative des coûts en coût complet, intégrant production, réseau, subventions et pertes d'EDF par effacement des centrales nucléaires. Il en ressort que l'éolien offshore coûte environ 400 €/MWh, le solaire terrestre entre 250 et 350 €/MWh, contre 95 €/MWh pour le nucléaire. Dieppe a proposé la création d'un indicateur public homogène de coût global pour rendre ces comparaisons accessibles et transparentes.

2. La consultation RTE et le scénario N4TR

Angers a détaillé les enjeux du recours gracieux sur la PPE3 : recentrer les hypothèses de consommation, intégrer une évaluation socio-économique complète et privilégier les moyens de production les plus compétitifs. Saint-Nazaire (DLM) a remis en question le réalisme des cinq scénarios RTE, tous fondés sur une consommation de 850 TWh en 2050. Le scénario N4TR, qui retient 625 TWh avec 25 GW de solaire et un développement accéléré des énergies thermiques renouvelables, est présenté comme une alternative crédible à soumettre à RTE avant le 15 mai.

3. Souveraineté énergétique et rôle de l'Europe

Épernay (ECEP51) a retracé la corrélation entre la montée en puissance des ENR intermittentes depuis 2010 et le doublement des coûts de l'électricité, plaidant pour la suppression des subventions aux promoteurs éoliens. Morlaix (Enviro Veritas/NAMO) a souligné l'impasse technologique des batteries comme solution à l'intermittence, celles-ci n'offrant qu'une flexibilité locale de quelques heures à coût élevé. Morlaix a aussi insisté sur l'importance d'une coordination renforcée entre associations et élus locaux pour développer des solutions non électriques — chaleur, mobilité — qui contribuent à la souveraineté énergétique sans dépendance aux promoteurs extérieurs.

4. Agriculture, méthanisation et photovoltaïque de proximité

Amiens (STOP éolien HDF) a présenté les potentiels de la méthanisation sur les friches industrielles le long des voies navigables et ferrées en zone rurale, ainsi que la valorisation des sous-produits agricoles (pommes de terre excédentaires). Il a également rappelé l'importance des retenues collinaires pour amortir les épisodes climatiques extrêmes. Castres (Cosert81) a plaidé pour limiter les projets photovoltaïques à une capacité de 1 MWc, afin d'assurer à la fois la justice sociale — un plus grand nombre d'exploitations pouvant bénéficier d'un complément de revenu — et l'efficacité énergétique via l'autoconsommation locale.

5. Géothermie de surface et urbanisme énergétique

Laval (Nuillé-Origné Environnement et Paysages) a présenté la géothermie de surface comme une énergie renouvelable disponible en continu, adaptée aux maisons individuelles et aux bâtiments publics en zone rurale. La mutualisation des projets permettrait d'en réduire les coûts et d'accélérer l'adoption. Castres et Rethel (CAVEA) ont insisté sur la nécessité d'intégrer ces solutions dans les documents d'urbanisme — PLU et PCAET — avec des objectifs chiffrés et des clauses spécifiques sur l'éolien et le solaire. L'implication des syndicats départementaux de l'énergie est identifiée comme une clé de mise en œuvre et de mutualisation.

6. Procédures juridiques : un tournant en juillet 2026

Arnay-le-Duc (Trop d'éoliennes en Auxois) a alerté sur les nouvelles procédures en vigueur depuis octobre 2024 : les dossiers éoliens sont désormais traités selon une procédure simultanée de trois mois. Plus significativement, à compter de juillet 2026, les projets éoliens et solaires ne pourront plus être contestés devant les tribunaux administratifs, mais directement devant les Cours administratives d'appel. Cette évolution impose de traiter les volets juridiques en amont des enquêtes publiques, sur les motifs d'illégalité, d'insuffisance des études d'impact et d'erreur manifeste d'appréciation.

7. Santé, patrimoine et effets cumulatifs

Chéry-Chartreuve (EEDAM) a souligné que les enjeux de santé et de patrimoine sont trop souvent relégués en annexe des évaluations, alors qu'ils conditionnent directement la qualité de vie des riverains et l'attractivité des territoires. Marmande (ADN) a réclamé des études d'impact intégrant l'effet cumulatif des projets photovoltaïques dans le Lot-et-Garonne. Guéret (Combrailles Attractives) a quantifié l'impact négatif des parcs éoliens et photovoltaïques sur la valeur immobilière — une baisse de 20 à 40 % pour les propriétés riveraines — et a plaidé pour un guichet unique départemental pour les énergies thermiques, le niveau départemental étant jugé le plus adapté pour garantir l'ingénierie et le contrôle nécessaires.

ANNEXE — PLAN D'ACTION

À l'issue des échanges, les participants ont arrêté quatorze engagements collectifs, répartis selon leur horizon d'action.

Actions immédiates — avant le 15 mai 2026

1. Répondre à la consultation RTE sur la révision des scénarios Futurs Énergétiques 2050, en apportant un retour d'expérience concret sur les ENR et les coûts complets. (Tous les acteurs)
2. Présenter à RTE une évaluation détaillée du scénario N4TR (sans éolien ni solaire sauf PV grande toiture), avec comparaison des coûts complets et des indicateurs clés. (RETM)
3. Demander officiellement à RTE d'évaluer le scénario N4TR et de soutenir une trajectoire où la réduction des consommations prime sur l'ajout de capacités. (RETM)

Actions à court terme — mai et juin 2026

4. Diffuser largement le compte rendu, la présentation, les Q/R et les Lettres Commune&Énergie n°3 et n°4. (Tous)
5. Anticiper les objections juridiques pour les enquêtes publiques éolien/solaire — illégalité, insuffisance d'études d'impact, erreur manifeste d'appréciation. (Élus, associations)
6. Partager avec les agriculteurs et élus locaux les réalités énergétiques et les enjeux liés à l'éolien et au solaire. (Syndicats d'énergie, élus)
7. Diffuser localement les informations CAP ÉNERGIE en vue des élections sénatoriales. (Tous)
8. Alerter les élus sur le risque d'accepter une étude, qui serait implicitement une acceptation d'un projet. (Tous)

Actions structurelles — horizon fin 2026

9. Inscrire dans les PLU et PCAET des objectifs chaleur et mobilité, développer l'accès aux véhicules électriques, au leasing, aux réseaux de bornes, et créer des guichets uniques au sein des syndicats départementaux d'énergie. (Collectivités)
10. Préparer des appels d'offres mutualisés à l'échelle des EPCI pour l'isolation, les pompes à chaleur, la géothermie et le photovoltaïque en grande toiture. (Collectivités)
11. Recenser les friches industrielles et les voies navigables/ferrées pour les énergies thermiques renouvelables ; mobiliser Bpifrance et la Banque des Territoires. (Chambres d'agriculture, associations, collectivités)
12. Engager un Plan Emploi Énergie Territorial, fondé sur la sobriété, l'efficacité et les énergies pilotables, pour offrir une visibilité aux acteurs locaux, formateurs, jeunes et entreprises. (Tous)

Événement européen — Bruxelles, 3 septembre 2026

François Cousin (EU Charade) a annoncé une manifestation européenne à Bruxelles regroupant les collectifs de 17 pays européens avec un objectif de 1 000 participants dont 400 venant de France. Deux thèmes centraux : mettre en évidence les enjeux santé et patrimoine trop souvent occultés dans le débat énergétique, et demander à la Commission européenne — avec le support des parlementaires — une évaluation socio-économique en coût complet à l'échelle européenne, dans la continuité de l'action de 2025.

13. Constituer un comité de 6 à 7 membres pour informer et mobiliser les parlementaires européens en vue d'une action commune, et contribuer au programme de Bruxelles d'ici fin juin 2026.
14. Mobiliser les associations (si possible une voiture par association) et obtenir des engagements d'ici fin juin 2026.

Villes participantes : Château-Thierry, Moulins, Reibel, Arnay-le-Duc, Guéret, Morlaix, Saint-Nazaire, Marmande, Angers, Épernay, Laval, Dieppe, Amiens, Castres, Chéry-Chartreuve.